

de la part des grands Mandarins pour écrire sous ma dictée : 1^o le résumé de l'opinion que j'avais formulée la veille sur les moyens d'arriver à conclure une paix honorable avec l'Angleterre ; 2^o les demandes ou réclamations que j'avais à adresser au Gouvernement chinois. — Ces demandes se réduisaient à obtenir enfin la suppression des droits extraordinaires payés par nos navires, suppression qui leur avait déjà été demandée plusieurs fois et, en dernier lieu, par M. le capitaine Cécille, et à obtenir également la libération d'un jeune Chrétien chinois, élève des Missions étrangères, compromis dans l'affaire de M. TAILLANDIER¹, l'un de nos missionnaires. Je dictai la note demandée et réponse me fut promise pour le lendemain.

Le 22, Tinn Quâ, empêché par des affaires de famille, n'ayant pu se rendre lui-même au Consulat, fit prier M. Challaye de vouloir bien prendre la peine de passer chez lui. J'engageai M. Challaye à se rendre à cette invitation, mais, je lui recommandai de faire comprendre à Tinn Quâ que cette démarche était de pure obligeance et qu'il ne consentait (M. Challaye) à mettre toute étiquette de côté que par égards pour moi et pour ne pas entraver, sans nécessité absolue, la marche des négociations. Je recommandai en outre à M. Challaye de prendre des notes de sa conférence avec Tinn Quâ, sur le lieu même. Voici, d'après ces notes, quel a été le résultat de cette conférence.

Tinn Quâ avait remis la veille, aux grands Mandarins, le papier qu'il avait écrit sous ma dictée, et, à son retour, il avait écrit sur trois feuilles séparées les réponses et observations suivantes. — Les observations contenues dans la troisième feuille devaient, *disait-il*, être considérées comme l'expression de son opinion personnelle. — J'ai l'honneur de transmettre ces écrits à V. E. : ils sont numérotés, 1, 2, 3, Ce sont les originaux.

Dans le n^o 1, les hauts dignitaires déclarent : « qu'il leur est impossible de soumettre à l'Empereur, comme base de toute négociation tendant à empêcher les Anglais de conti-

1. *Louis-Alphonse TAILLANDIER*, né le 12 août 1815, à Denazé (Mayenne) ; parti le 28 avril 1839, pour le Tong-king occidental ; mort le 11 mai 1856, dans la province de Nghe an, Tong-king méridional ; en se rendant dans sa mission, il fut arrêté et emprisonné trois mois à Canton.